

Contrat AMAP

Modalités

Contrat	Type	Partenariat solidaire via une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
	Objet	Livraison de pains et brioches, certifiés issus de l'agriculture biologique

Paysan boulanger	Exploitation	Alain Cerclé La Charrée 44440 Pannecé	Exploitant :u Alain Cerclé juanitaalain@aol.fr. 02-40-97-27-15
Consommateur	Groupe local	AMAP de la Manu place de la Manufacture 44000 NANTES	Site internet : http://amapdelamanu.free.fr Liste de discussion : amapdelamanu@ml.free.fr
	Contact	Coordinateur : Maëlle Villard Maele.villard@gmail.com (06-89-65-25-01)	

Calendrier	Période	Saison automne – hiver 2022 Pour les pains : contrat de 25 distributions du 5/10 au 29/03 Pour les brioches, contrat de 11 distributions du 6/04 au 21/09
	Dates de distribution	Pains : première distribution le 5/10 jusqu'au 29/03 inclus – pas de distribution le 28/12 (25 distributions) Brioches : 05/10-19/10-02/11-16/11-30/11-14/12-11/01-25/01-08/02-22/02-8/03-22/03 (12 distributions.) Il n'y aura pas de distribution le 28/12.

Fonctionnement	Permanence	Horaires (le mercredi) : 18 h00 – 19h30 Présence au local de : <ul style="list-style-type: none"> • 1 adhérent prévu sur le planning des permanences pour : <ul style="list-style-type: none"> o aider au déchargement des marchandises et à l'installation du local (table, bâche, pains) à 18 h o assurer le lien avec le producteur ; o renseigner le classeur de la permanence (pointage des retraits, pains non distribués, observations...) ; o laisser les pains non distribués aux permanenciers o Remettre en ordre le local (table, emballage, ménage) de 19 h 30 à 19h45
----------------	------------	---

Engagements du producteur

Je, soussigné **Alain Cerclé**, paysan boulanger :
- m'engage à livrer chaque semaine les pains et quantités demandées

- m'engage à être présent aux distributions de temps en temps (une ou deux autres AMAP à livrer le même soir)
- m'engage à accueillir les adhérents sur mon exploitation au moins une fois pendant la saison ;
- adhère aux principes de la Charte des AMAP (ci-jointe).

Engagements du consommateur

Je, soussigné (e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Tel.

- m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche ;
- reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte du blé et accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai la juste part de la récolte de la saison ;
- m'engage à venir prendre mon pain chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix (en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé) ;
- confie un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter.
- **M'ENGAGE à ASSURER, AU MOINS, UNE PERMANENCE pour la distribution des pains et à assurer mon remplacement en cas d'empêchement de dernière minute ;**
- adhère aux principes de la Charte des AMAP.

Tarifs des pains :

T80 500gr : 2,75 €	T 110 500gr : 2,75 €	Sésame 500gr : 3,80€	T80 500 g graines de lin, tournesol, courges : 4,15€
T80 1 kg : 5,00 €	T 110 1 kg : 5,00€	Sésame 1 kg : 6,80€	T80 1kg graines de lin, tournesol, courges : 7,50 €
Pain « changeant » 500g : 4,15 € (soit graines, olives, raisin, noisettes, noix...)	Pain « changeant » 1 kg : 7,50 € (soit graines, olives, raisin, noisettes, noix...)	Pain moulé T80 700 g : 3,55€	Brioche 500g : 5,75€

Je règle en libellant mon chèque (daté) à l'ordre de : Alain Cerclé

Pain :X 25 semaines.....

Brioche :X 12 semaines

Signatures

Fait à Nantes, le

Le producteur :

Le consommateur :